

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE BRUGUIÈRES

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Ont donné pouvoir : 1

Date de convocation : 29 janvier 2026

## Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Bruguières, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Le Président.

Présents : Mmes JOYEUX, LOUBET, LORENTE, MICHAUD, RAPAIN, RIBOUCHON, M. RIVOIRE, SIGU

Ont donné procuration : M. EVEILLARD a donné procuration à M. SIGU

Excusés : Mmes CAZAUX, DOLIQUE, FUSTER, SIGU ; M. COMBES, GARRIGUES

**1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2312-1 qui prévoit que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Administratif sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci ».

Vu le décret n°20216-841 en date du 24 juin 2016,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit se faire sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Considérant que l'assemblée délibérante doit débattre, dans les deux mois précédent le vote du budget primitif, par le biais d'une délibération qui fait l'objet d'un vote. Par ce vote, l'assemblée prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que sa transmission à l'assemblée du Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

➔ ADOPTÉ

Résultats du vote : Unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Président,



Formalités de publicité  
Effectuées le :